



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 janvier 2018 à 19h30 à la salle étage gare (14 présents, 2 absents excusés ayant donné pouvoir et 1 non excusé), avec pour secrétaire de séance : M. Yves RAVET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 30 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- ADOPTE à 16 voix pour le projet de travaux de la salle des fêtes établi par le cabinet d'architecture MODULART, d'un montant estimatif de 220 900 € H.T. ACCEPTE le devis du cabinet d'architecture MODULART d'un montant de 24 078,10 € H.T. pour la maîtrise d'œuvre. DONNE SON ACCORD pour le plan de financement. AUTORISE Mme le Maire à demander des subventions aussi hautes que possibles et signer tout document s'y rapportant.

- ACCEPTE à 16 voix pour la modification des statuts du SIVOM du Louhannais afin que ceux-ci soient conformes à la nouvelle situation juridique imposée par la prise de compétence "assainissement".

- EST FAVORABLE à 11 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre, pour poursuivre l'étude du projet d'achat du bâtiment SCI LA MAZURIE.

- APPROUVE à 16 voix pour le rapport d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT en date du 31/01/2018 suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique.

- ENTEND diverses informations et questions :

- ♦ Délégués GEMAPI (délibération modifiée).
- ♦ Clôture de la collecte recensement de la population.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 23 février 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

